



Banque des États de l'Afrique Centrale

Secrétariat Général

Direction de l'Organisation et des Projets



PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)
Services Centraux de la BEAC
Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237)2 22 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante COBAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368
Don IDA n° : D3030
Titre de services : Services de consultant pour l'élaboration des manuels des procédures pour le Secrétariat Général de la COBAC.
Bénéficiaire : COBAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 024/BEAC-COBAC/PRCIFRC-UGRIF/2020-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de *Services de consultant pour l'élaboration des manuels des procédures pour le Secrétariat Général de la COBAC*.

2. Mission de consultants :

Soucieux d'asseoir un dispositif de supervision en phase avec les meilleures pratiques, le Secrétariat Général de la COBAC a décidé d'adopter la supervision basée sur les risques (SBR) comme méthode de supervision et ce, conformément à son Plan Stratégique 2019-2021. Par conséquent, l'implémentation de la SBR va amener chaque entité opérationnelle du Secrétariat Général de la COBAC à revisiter ses méthodes de travail dans cette nouvelle dynamique qui nécessite une formalisation accrue des méthodes de travail et un développement de l'expertise dans plusieurs domaines. A cet égard, la SBR impose une réorganisation adaptée pour une meilleure connaissance des établissements, une évaluation préalable des risques, la formalisation des procédures d'examen, la confection d'une matrice de risque/notation de la gestion du risque, etc. La mission attendue du consultant consiste donc à :

- élaborer un canevas type pour les manuels de procédures et les modes opératoires du Secrétariat Général de la COBAC ;
- passer en revue les procédures et modes opératoires déjà existants afin d'harmoniser leur présentation avec le cadre général préalablement défini ;
- rédiger pour le compte du Secrétariat Général de la COBAC les processus et les procédures métiers ainsi que les règles de gestion afférentes aux différentes activités et domaines de supervision, en étroite collaboration avec les agents du Secrétariat Général de la COBAC travaillant dans les différents métiers.

L'objectif étant pour le Secrétariat Général de la COBAC de disposer d'une description claire et précise de ses processus, procédures et règles de gestion, en phase avec les meilleurs standards internationaux. Il s'agit de standardiser la description des processus métiers du Secrétariat Général de la COBAC et de disposer d'un manuel des processus pour homogénéiser les techniques de contrôle, le traitement des dossiers et la réponse du superviseur aux assujettis. La durée de la mission est estimée à **six (6) mois maximum** et la date prévue pour le démarrage est pour **février 2021**.

Les termes de référence (TDR) peuvent être consultés sur le site web de la BEAC et de la COBAC aux adresses www.beac.int et www.cobac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la COBAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (les références du cabinet concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le Consultant doit faire preuve d'une solide expérience d'environ dix (10) années dans le domaine de gestion des projets bancaires et doit justifier d'une expérience pertinente et prouvée au cours des cinq (5) dernières années, d'au moins deux (2) missions probantes dans l'élaboration des processus, des procédures et règles de gestion dans des organes de supervision ou des organismes similaires. En outre, il devra connaître la gestion de projet complexe, la conduite du changement, et avoir une maîtrise d'un système d'information d'un organe de supervision. Au stade de présélection, les CV des experts clés ne seront pas évalués.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant** telle que décrite dans le «Règlement».

De plus amples informations peuvent être obtenues pendant les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 30 novembre 2020.

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)
Immeuble BEAC sis à l'avenue Jean Paul II, BP 2180 Libreville, République Gabonaise
Tél : (+241) 01 74 45 47

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales (DREGRI)

beninga@beac.int et ndzie@beac.int avec copie à adoum@beac.int

Yaoundé, le 05 novembre 2020

Le Coordonnateur du Projet